



Référentiel régional pour la  
labellisation des maternités et  
des centres périnataux de  
proximité de Nouvelle-  
Aquitaine

Version 2019





## SOMMAIRE

1	Introduction	3
2	Méthodologie	4
3	Critères prérequis à la labellisation	5
4	Définition des critères par thématique	6
4.1	Risques liés aux vulnérabilités psychiques	6
4.2	Suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité	8
4.3	Nutrition de la mère et du bébé	10
4.4	Conduites à risque et addictions	12
4.5	Risques liés aux vulnérabilités sociales	14
4.6	Santé et environnement	16
4.7	Risques transversaux liés aux situations de handicap	18
5	Annexes	21



# 1 Introduction

Pour atteindre les objectifs du Projet régional de santé (PRS) en matière de prévention, promotion de la santé mais aussi pour l'amélioration de la qualité des soins, de la coordination des professionnels et de l'accompagnement des personnes, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité encourager les maternités et les centres périnataux de proximité dans une amélioration continue de leurs services.

Pour ce faire, elle a développé un label de santé publique visant à promouvoir un parcours en santé le plus pertinent au regard des vulnérabilités repérées et des potentialités identifiées chez les femmes, les couples et leurs nouveau-nés.

L'ambition est qu'avec ce label, les établissements pourront d'une part mettre en valeur les actions menées et les partenariats réalisés et d'autre part, dans le cadre d'un projet de service évolutif, disposer d'une feuille de route pour améliorer encore le service rendu aux femmes enceintes et à leur famille.

La démarche de labellisation repose sur plusieurs documents :

- Un cahier des charges, qui décrit la démarche de labellisation
- Un dossier de candidature rempli par les établissements qui décident de concourir à l'obtention du label
- Un référentiel qui comporte les critères évalués pour l'obtention du label
- Un auto-questionnaire qui permet d'évaluer la maturité de l'établissement au regard des critères du référentiel



## 2 Méthodologie

Sept thématiques ont été identifiées par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour intégrer le référentiel et couvrir les enjeux de prévention-promotion de la santé :

- Risques liés aux vulnérabilités psychiques
- Suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité
- Nutrition de la mère et du bébé
- Conduites à risque et addictions
- Risques liés aux vulnérabilités sociales
- Santé et environnement
- Risques transversaux liés aux situations de handicap

La construction du référentiel a été effectuée d'abord en interrogeant les professionnels des maternités et des centres périnataux de proximité (CPP) de la région Nouvelle-Aquitaine sur les pratiques les plus abouties en termes de prévention/promotion de la santé envers les femmes, les couples et les nouveau-nés. Cette phase a été complétée par des entretiens bilatéraux.

Il a ensuite été procédé à une gradation pour chacune des thématiques. Trois niveaux qualifiés de « basique », « medium » et « premium » traduisent la maturité des établissements au regard des thématiques et le service rendu aux femmes enceintes, aux nouveau-nés et aux pères.

L'ensemble des critères du référentiel et des indicateurs associés a fait l'objet d'un échange avec la communauté de participants au projet lors d'un séminaire régional qui s'est tenu le 25 mai 2018 à Bordeaux.

Les critères consolidés ont donné lieu à une enquête auprès de plusieurs établissements pour s'assurer de leur faisabilité et de leur bonne compréhension.

Enfin, une simulation d'audit sur site a été réalisée dans deux maternités de la région pour valider les critères.

La liste des établissements et organismes ayant participé à la construction du référentiel figure en annexe.



### 3 Critères prérequis à la labellisation

Enjeu	Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Éléments de preuve
<b>Disposer de ces critères en pré requis à la labellisation</b>	La structure est certifiée A, B ou C par la HAS (en V2014)	<b>Etablissement certifié</b>	<b>Décision de certification A, B ou C</b>	<b>Dernier résultat de certification</b>
	Le cas échéant, les obligations d'amélioration ne portent pas sur la maternité	<b>Non approprié</b>	<b>Les OA ne doivent pas porter sur la maternité</b>	<b>Rapport de certification sur le site de la HAS</b>
	Un entretien prénatal précoce (EPP) est réalisé pour les femmes enceintes (par la structure ou en dehors)	<b>EPP réalisé</b>	<b>40% des patientes de la maternité ou du CPP ont bénéficié d'un EPP dans la maternité/ CPP ou en dehors</b>	<b>Recherche des fiches de liaison dans le dossier de femmes tirées au sort</b>
	Des réunions de concertation pluridisciplinaires ou des staffs médico psycho sociaux qui associent les professionnels pertinents sont réalisés dans les maternités et les CPP après consentement obtenu de la patiente et formalisé dans le dossier patient	<b>Nombre de RCP réalisées</b>	<b>1 fois par mois</b>	<b>Compte-rendus des cas étudiés et feuilles d'émargement</b>  <b>Trace écrite du consentement des femmes enceintes</b>
	Un échange a systématiquement lieu entre les professionnels de l'équipe obstétricale et la femme enceinte, au cours du séjour en maternité, en cas d'accouchement difficile c'est-à-dire lors de la survenue d'évènements traumatisants tels que césarienne, une extraction instrumentale, un accouchement en urgence obstétricale ou pédiatrique (à partir du moment de la date de candidature)	<b>Nombre de dossiers patient renseignés</b>	<b>Non requis en 2019, ce critère fera l'objet d'une montée en charge progressive de l'exigence.</b>	<b>Trace des éléments relatifs à cet échange dans le dossier des femmes enceintes</b>



## 4 Définition des critères par thématique

### 4.1 Risques liés aux vulnérabilités psychiques

#### Définition

La dépression pré et post natale touche 10% à 20% des femmes. Les circonstances de survenue d'une fragilité psychique chez une future maman sont variables d'une personne à l'autre, dépendantes du ressenti du vécu des évènements de la vie. L'expression de ces fragilités se manifeste à différents moments :

- Pendant la grossesse : deuil, départ du compagnon, isolement familial et/ou conjugal, problèmes lors de grossesse précédente (hémorragie de la délivrance, souffrance foétale, dépression post-partum, antécédents d'interruption médicale de grossesse (IMG) ou de fausse couche, parcours de PMA, grossesse à risque, enfant en situation de handicap ou à risque de fragilité...), qualité de vie au travail, pénibilité au travail, instabilité professionnelle, les dénis de grossesse et souffrance psychique...
- Durant le post partum : le baby blues qui perdure au-delà des 10 premiers jours après l'accouchement, l'anxiété sévère, la phobie d'impulsion (la peur de faire du mal à son enfant, la peur de s'en occuper), la dépression post-partum voire psychose.

Ces facteurs peuvent être majorés au regard de l'état de santé de l'enfant (découverte de pathologie de l'enfant, de handicap/souffrance néo natale et/ou difficulté liée à l'allaitement et à l'alimentation).

#### Enjeux par niveau

Vulnérabilités psychiques		
Basique	Medium	Premium
<p>La maternité ou le CPP se saisit de la question de la santé mentale des femmes et se donne les moyens de formaliser les outils nécessaires à la bonne orientation des femmes, y compris en situation d'urgence.</p>	<p>Le personnel est formé au repérage des situations à risque.</p> <p>La structure bénéficie de l'intervention régulière des professionnels de seconde ligne pour échanger sur les situations le nécessitant.</p>	<p>Les actions en faveur de la santé mentale proposées sont élargies au couple.</p> <p>La maternité participe à l'animation territoriale autour de la santé mentale en faveur des patientes psychologiquement vulnérables.</p>





## Critères par niveau

	Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Eléments de preuve	
				Audit de l'ARS	Pièce fournie par l'établissement
BASIQUE	Un annuaire opérationnel des professionnels dispensant des consultations psychiatriques sur le territoire (incluant les situations d'urgence) est formalisé et disponible	<b>Annuaire mis à disposition des professionnels pour les consultations en psychiatrie périnatale</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Annuaire formalisé</b>	
	Une convention avec des établissements psychiatriques existe pour permettre de répondre aux besoins de consultations psychiatriques émanant de la maternité	<b>Convention rédigée et à jour</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>Convention rédigée, signée et à jour</b>
	Un plan de formation en santé mentale/psychiatrie périnatale est mis à disposition des sages-femmes ou des sages-femmes sont déjà formées	<b>Nombre de formations dispensées</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>inscription au plan de formation/ Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</b>
MEDIUM	Un temps dédié d'échange et de transmission existe entre les professionnels de l'établissement et les professionnels de seconde ligne (ex. psychiatre, psychologue du service de psychiatrie)	<b>Temps dédiés mis en place</b>	<b>Rythme de ces temps dédiés (1 à 2 fois par semaine – ou tous les jours aux transmissions)</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>Preuves d'échanges : feuille d'émergence, compte-rendu, plan d'action...</b>
	Une formation des professionnels à l'observation des interactions précoces mère-enfant est mise en œuvre	<b>Nombre de formations ou d'ateliers réalisés avec les professionnels</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</b>
PREMIUM	La structure participe aux formations réalisées au niveau du territoire sur le sujet de la santé mentale de la femme et/ou il existe une convention de partenariat entre l'établissement psychiatrique et la maternité	<b>Participation aux formations organisées</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>Feuilles d'émergence</b>
	Si elle existe, la structure travaille en lien avec l'unité mobile de suivi psychiatrique périnatal du territoire	<b>Nombre de patientes adressées à l'unité mobile</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	
	La maternité participe à la mise en œuvre du projet territorial de santé mentale et/ou au	<b>Participation au contrat local de santé</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>





volet santé mentale du contrat local de santé				
Des actions sont engagées par la structure en faveur de la santé mentale de la famille au sens large en réalisant des actions en direction du couple ou du père	<b>Réalisation d'actions en lien avec la santé mentale en direction du couple ou du père</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de ces actions</b>

## 4.2 Suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité

### Définition

Les facteurs de risques intégrés sont :

- Les affections materno-fœtales dont les fœtopathies infectieuses (VIH, Hépatite B, rubéole, toxoplasmose)
- Les complications du diabète gestationnel ou préexistant chez la mère
- Un contexte d'alcoolisation ou de toxicomanie parentale (tabagisme parental...)
- Les situations de carences affectives, éducatives, sociales et culturelles
- La discontinuité des processus de soins maternels dans la première année : dans le cas de pathologies psychiatriques maternelles, de difficulté de lien d'attachement, antécédents d'IMG à la précédente grossesse
- Les vulnérabilités identifiées durant ou après la naissance : toutes les pathologies néonatales ayant menacé la vie (ex. pathologies neurologiques néonatales (méningites...) ou des malformations).
- Les anomalies chromosomiques de l'enfant, etc...

### Enjeux par niveau

Suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité		
Basique	Medium	Premium
L'ensemble du personnel de la maternité ou du CPP est sensibilisé aux enjeux des dépistages et des risques de fragilité des nouveau-nés	Pour les patientes et les enfants présentant des risques et des vulnérabilités, la maternité assure un temps dédié d'observation	La maternité met en place des actions hors les murs en faveur du suivi des nouveau-nés à risque de fragilité



## Critères par niveau

	Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Eléments de preuve	
				Audit de l'ARS	Pièce fournie par l'établissement
<b>BASIQUE</b>	Des dépistages néonataux de la surdité sont réalisés systématiquement	<b>Taux d'enfants dépistés pour la surdité</b>	<b>100%</b>	<b>Audit d'un carnet de santé du nouveau-né</b>	
	Les informations sur les vaccinations obligatoires pour les nouveau-nés sont systématiquement relayées	<b>informations dispensées aux parents et tracées dans les dossiers</b>	<b>100%</b>	<b>Audit d'un carnet de santé et entretien avec une femme en suite de couche sortante</b>	
	Tous les conseils de prévention (tabac, couchage...) permettant de prévenir la mort subite nourrisson sont donnés aux parents	<b>informations dispensées aux parents et tracées dans les dossiers</b>	<b>100%</b>	<b>Entretien avec une femme en suite de couche sortante</b>	
	Les éléments indispensables pour la prévention du syndrome du bébé secoué sont systématiquement donnés aux parents	<b>informations dispensées aux parents et tracées dans les dossiers</b>	<b>100%</b>	<b>Entretien avec une femme en suite de couche sortante</b>	
<b>MEDIUM</b>	Dans les situations jugées à risque pour l'enfant, des temps d'observation des interactions Mère-Enfant sont réalisés	<b>Existence de protocoles et grilles d'observation des différents canaux d'interaction</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Protocole et grille d'observation objectifs lors de l'audit</b>	<b>Protocole et grille d'observation</b>
<b>PREMIUM</b>	La maternité est en capacité de proposer un test de Brazelton (entre 0 et 2 mois)	<b>Existence de personnel formé et tests réalisés</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Traçabilité du test dans le dossier de patientes</b>	<b>Programme de formation et attestation de suivi</b>
	Des consultations post natales pédiatriques en présence du couple (6 à 8 semaines après l'accouchement) pour le suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité sont proposées	<b>% consultations réalisées par un pédiatre en post natal</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de la consultation noté dans le dossier de la patiente</b>	<b>Traçabilité du nombre des consultations post natales</b>
	Des actions hors les murs sont mises en place : formation des sages-femmes libérales, réunions de coordination et de partage d'expérience...	<b>Existence d'actions hors les murs</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</b>	



## 4.3 Nutrition de la mère et du bébé

### Définition

En préambule, il est nécessaire de rappeler que l'alimentation et l'activité physique sont en premier lieu des facteurs de protection.

Une définition en trois temps a été proposée pour circonscrire cette thématique qui vise la fragilité de la mère :

- En pré conceptionnel : Prévention de l'état de santé de la mère dans les cas de surpoids et d'obésité avérée, des femmes ayant un antécédent de chirurgie bariatrique, de repérage de dénutrition (trouble des conduites alimentaires (TCA), besoins de supplémentation en acide folique ou conseils en vue d'un souhait de grossesse)
- Pendant la grossesse : poursuite de l'évaluation du statut nutritionnel, surveillance de la prise de poids et accompagnement et recommandations adaptées individuelles de la femme enceinte
- Post-partum : suivi du poids de la patiente (TCA, surpoids.), suivi de l'allaitement maternel

### Enjeux par niveau

Alimentation de la mère, du bébé et activité physique		
Basique	Medium	Premium
La structure s'attache à informer les femmes sur la nutrition en période périnatale et l'allaitement	La maternité ou le CPP propose aux femmes enceintes des consultations individuelles et repère les femmes enceintes à risque à qui elle propose un parcours adapté	La maternité ou le CPP met en place des actions en faveur de la promotion de l'activité physique et de la nutrition



## Critères par niveau

	Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Éléments de preuve	
				Audit de l'ARS	Pièce fournie par l'établissement
<b>BASIQUE</b>	Le calcul de l'IMC initial est systématiquement renseigné dans le dossier obstétrical	<b>Traçabilité de l'IMC dans les dossiers</b>	<b>100%</b>	<b>Trace du calcul de l'IMC dans les dossiers audités</b>	
	Des conseils sur la nutrition en période périnatale sont fournis	<b>Traçabilité des informations dans les dossiers</b>	<b>100%</b>	<b>Entretien avec une femme en suite de couche sortante</b>	<b>support d'information aux parents sur la nutrition</b>
	Au cours de la grossesse, un temps individuel ou collectif auprès des femmes enceintes est dédié aux informations sur l'allaitement (intérêt, durée, réalisation)	<b>Traçabilité des informations dans les dossiers</b>	<b>100%</b>	<b>Entretien avec une femme en suite de couche sortante</b>	
	L'établissement distribue systématiquement le livret PNNS (mangerbouger.fr) et fournit des conseils aux femmes enceintes. Il peut également remettre des plaquettes spécifiques à l'établissement basées sur les recommandations du PNNS	<b>Remise du livret PNNS aux femmes et traçabilité de l'échange dans le dossier</b>	<b>100%</b>	<b>Entretien avec une femme en suite de couche sortante</b>	
<b>MEDIUM</b>	Une formation collective autour de l'allaitement ou une formation individuelle DU lactation est proposée aux sages-femmes	<b>Nombre de formations réalisées</b>	<b>formations au DU &lt;5 ans</b>		<b>inscription au plan de formation/ Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</b>
	Des protocoles pour orienter les femmes enceintes ayant un IMC <18 ou >25 existent	<b>Existence de parcours spécifiques définis</b>	<b>Non approprié</b>		<b>Protocoles rédigés</b>
	L'établissement propose de manière systématique des outils de repérage des TCA	<b>Utilisation d'un outil de repérage</b>	<b>100%</b>	<b>Traçabilité de l'utilisation des outils dans le dossier de la patiente</b>	<b>Outils utilisés pour le repérage des TCA</b>
	Des consultations individuelles "lactation" sont réalisées par les professionnels formés, durant la grossesse et en post accouchement (le cas échéant)	<b>Consultations réalisées et tracées</b>	<b>100%</b>	<b>Traçabilité des consultations et des informations dans la fiche de suivi des patientes</b>	<b>tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>
<b>PREMIUM</b>	Des actions visant la promotion de l'activité physique auprès des femmes enceintes sont conduites	<b>Sensibilisation des professionnels à l'activité physique dans un objectif de</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Traçabilité dans le dossier de la patiente</b>	



<i>santé</i>			
Des ateliers nutrition (alimentation globale, équilibrée, environnement lié à l'alimentation) et des ateliers « activité physique et petite enfance » sont mis en place	<b>Nombre d'ateliers dispensés</b>	<b>1 fois par semaine</b>	<b>Feuille d'émergence / Attestations ou programmes d'atelier</b>
Des partenariats avec les acteurs du territoire en matière de nutrition existent	<b>Partenariats formalisés</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Conventions signées</b>

## 4.4 Conduites à risque et addictions

### Définition

Cette thématique porte sur la prévention, promotion de la santé vis-à-vis de plusieurs types de consommations tels que :

- Le tabac
- L'alcool
- Le cannabis
- La poly consommation : psychotropes, médicaments, traitements de substitutions aux opiacés (TSO, MSO) ...
- Les troubles des conduites alimentaires
- Les addictions sans substances (jeu, écrans...)

Le repérage de ces troubles est à distinguer chez la mère et le père. En effet, le fonctionnement global du couple au niveau de la consommation doit être pris en compte dans la prévention et promotion de la santé en addictologie.

### Enjeux par niveau

<b>Conduites à risques et addictions</b>		
Basique	Medium	Premium
<p>L'ensemble du personnel de la maternité ou du CPP est sensibilisé aux enjeux des addictions.</p> <p>Les conditions d'une bonne orientation des femmes sont formalisées.</p>	<p>La maternité ou le CPP développe et dispose des compétences nécessaires en addictions pour l'orientation et le suivi des femmes enceintes avec une conduite addictive.</p>	<p>La maternité ou le CPP met en place une démarche territorialisée (partenariats, actions hors les murs) de prévention et promotion de la santé en faveur des femmes enceintes et des couples présentant des conduites à risque et des addictions.</p>



## Critères par niveau

Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Éléments de preuve		
			Audit de l'ARS	Pièce fournie par l'établissement	
<b>BASIQUE</b>	L'interrogation des femmes enceintes sur leur consommation d'alcool avant et pendant la grossesse est systématique	<b>Taux de repérage des addictions parmi les patientes vues en consultation</b>	<b>100% des femmes passant en consultation</b>	<b>Trace de l'évaluation de la consommation retrouvée dans tous les dossiers lors de l'audit</b>	
	L'interrogation des femmes enceintes sur leur consommation de tabac avant et pendant la grossesse est systématique	<b>Taux de repérage des addictions parmi les patientes vues en consultation</b>	<b>100% des femmes passant en consultation</b>	<b>Trace de l'évaluation de la consommation retrouvée dans tous les dossiers lors de l'audit</b>	
	Un annuaire qui référence les professionnels en addictologie est rédigé	<b>Disposer d'un annuaire</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Annuaire rédigé (format papier ou numérique)</b>	
	Un partenariat avec l'équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA) est mis en place	<b>Nombre de personnes adressées</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Convention de partenariat formalisée et signée</b>	
<b>MEDIUM</b>	Un référent en addictologie est présent systématiquement lors des staffs ou des RCP	<b>Présence systématique du référent</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Feuille d'émergence</b>	
	Le plan de formation prévoit la formation des sages-femmes au RPIB (repérage précoce et intervention brève)	<b>Nombre de sages-femmes formées</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Plan de formation/ Feuille d'émergence /Attestations ou programmes de formations</b>	
	Au sein de l'équipe de sages-femmes, certaines sont formées en addiction ou appartiennent à l'équipe ELSA	<b>Nombre de consultations réalisées en pré conceptionnel</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Convention de collaboration avec l'ELSA</b>	
<b>PREMIUM</b>	L'équipe est sensibilisée aux effets du syndrome de sevrage sur l'enfant et anticipe cet effet sur les enfants par des consultations en lien avec le pédiatre dès la période anténatale	<b>Sollicitations de pédiatres pour des situations de syndrome de sevrage</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Traçabilité dans le dossier de la patiente</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>
	Des formations hors les murs sont mises en place pour le repérage des addictions auprès des professionnels du champ libéral, gynécologues, PMI, médecins généralistes, sages-femmes libérales...	<b>Nombre de formations dispensées</b>	<b>Non approprié</b>		<b>Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</b>
	Des partenariats avec les autres acteurs du territoire sur le sujet des addictions existent : convention avec tous les partenaires extérieurs (service	<b>Nombre de partenariats engagés</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Convention CSAPA</b> <b>Présence d'une ELSA dans</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>



d'addictologie, SAMSAH, CSAPA associatifs extérieurs pour bénéficier des consultations avancées (addictologie, psychiatrie), les équipes de liaison d'addictologie du territoire...)			<i><b>l'établissement</b></i>
			<i><b>Temps de présence du professionnel d'addictologie en maternité</b></i>
Des groupes de travail de partage d'expérience pluridisciplinaires (ou de présentation d'un cas) en addictologie dans le cadre des EPP (évaluation des pratiques professionnelles) sont réalisés	<i><b>Nombre de groupes de travail réalisés</b></i>	<i><b>2 fois par an</b></i>	<i><b>Feuille d'émergence /Attestations ou programmes de formations</b></i>

## 4.5 Risques liés aux vulnérabilités sociales

### Définition

Le périmètre donné aux vulnérabilités sociales fait appel à plusieurs dimensions :

- Santé : personnes sans couverture sociale ou en mauvaise santé
- Logement : personnes sans logement, logements précaires, en itinérance
- Ressources : mères isolées et / ou mères mineures, instabilité au travail, financière...
- Insertion culturelle, illettrisme, migrants, personne en situation irrégulière
- Relation avec autrui : exemple des vulnérabilités sociales telles que les violences intra familiales, les familles présentant une conflictualité, les problèmes de filiation...

L'accumulation de ces items renforce la vulnérabilité sociale repérée.

### Enjeux par niveau

<b>Vulnérabilités sociales</b>		
Basique	Medium	Premium
<p><b>La structure dispose des outils et compétences nécessaires au repérage et à l'orientation des femmes présentant des vulnérabilités sociales.</b></p> <p><b>Le repérage des violences conjugales est proposé.</b></p>	<p><b>La maternité ou le CPP met en place les conditions nécessaires pour accompagner les femmes enceintes socialement vulnérables ou victimes de violences.</b></p>	<p><b>La maternité ou le CPP engage des actions hors les murs avec les autres acteurs du territoire pour les femmes enceintes socialement vulnérables</b></p>





## Critères par niveau

Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Éléments de preuve		
			Audit de l'ARS	Pièce fournie par l'établissement	
<b>BASIQUE</b>	Un accès à l'interprétariat est mis à disposition	<i>L'établissement dispose d'un numéro permettant de joindre l'interprétariat</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Vérification du numéro de téléphone</i>	
	Un temps effectif d'assistante sociale est dédié aux femmes enceintes et accouchées	<i>Nombre d'entretiens dédiés</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Nombre d'ETP d'assistante sociale mis à disposition</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>
	Le passage des femmes présentant des vulnérabilités sociales en staff est systématique	<i>Nombre des femmes socialement vulnérables vues en staff</i>	<i>100%</i>	<i>Dossiers audités</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>
	Un questionnaire de repérage des violences (ex. « fiche d'aide au repérage des violences ») en lien avec les services des urgences est proposé	<i>questionnaire disponible</i>	<i>100% des femmes passant en consultation</i>		<i>Questionnaire</i>
	Un annuaire des différents soutiens en cas de violences faites aux femmes est mis à disposition et affiché	<i>Annuaire mis à disposition</i>	<i>Mise à jour régulière inférieure à 5 ans</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Annuaire rédigé</i>
<b>MEDIUM</b>	Il existe un protocole signé entre la maternité et le référent violence des urgences	<i>Protocole signé</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Protocole formalisé</i>
	Des outils existent pour prévenir des interruptions de parcours des femmes socialement vulnérables (fiches navette de liaison suite aux staffs, livrets de conseil de suite de couche pour les femmes ayant des difficultés de compréhension (hygiène, bébé secoué, tabagisme, violence)...	<i>Outils mis à disposition</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Outils</i>	<i>Outils</i>
	Il existe un dispositif permettant de faciliter l'accès aux soins pour les femmes précaires	<i>Protocole</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Protocole formalisé</i>



PREMIUM	Un projet commun avec la PMI et la PASS mobile, quand elle existe sur le territoire est construit pour améliorer les prises en charge des femmes précaires	<i>Projet formalisé et actualisé</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Conventions signées</i>
	Des liens existent avec les associations du territoire (médecin du monde, secours populaire, resto du cœur, etc...) afin de proposer aux femmes enceintes mineures et aux femmes enceintes isolées des parcours spécifiques (hébergement, suivi...)	<i>Protocole mis à disposition</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Protocole formalisé</i>

## 4.6 Santé et environnement

### Définition

En matière de santé environnementale en périnatalité, la stratégie régionale de prévention, promotion de la santé environnementale est déjà initiée sur le volet femme enceinte et petite enfance. Cette stratégie vise plus particulièrement l'environnement intérieur de la femme enceinte et du jeune enfant, dans les domaines suivants : air intérieur, produits chimiques, biocides, cosmétiques et alimentation via les contenants et les éventuels additifs.

### Enjeux par niveau

Santé et environnement		
Basique	Medium	Premium
<p><b>La structure est engagée dans une démarche en faveur de la santé environnementale</b></p> <p>La maternité ou le CPP met à disposition des femmes enceintes des outils de communication de promotion et prévention sur le sujet des risques environnementaux</p>	<p>Des formations et des changements de pratiques sont engagés par la structure vis-à-vis des problématiques environnementales</p>	<p>La démarche engagée en santé environnementale embarque l'écosystème y compris d'autres services de l'établissement et hors les murs</p>



## Critères par niveau

	Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Eléments de preuve	
				Audit de l'ARS	Pièce fournie par l'établissement
<b>BASIQUE</b>	Un premier travail de diagnostic a été réalisé. Une réflexion est engagée : - mini diagnostics en maternité - sensibilisation des professionnels dans le but de devenir relais d'information en santé environnementale - Début de plan d'actions : changement de pratiques, mises en place d'actions de sensibilisation ou création d'outils d'information	<b>Date de réalisation du mini diagnostic</b>  <b>Liste des préconisations connues</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>	<b>Mini –diagnostic</b>  <b>Plan d'action rédigé</b>  <b>Attestation de formation ou feuille d'émergence</b>
	L'établissement met à disposition des outils de communication (ex. flyer sur les 5 bons gestes)	<b>Outils de communication disponibles</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>	<b>Présence d'au moins un outil dans l'établissement</b>
<b>MEDIUM</b>	Des formations régulières en santé et environnement pour les professionnels de santé et les services supports de l'établissement sont mises en place	<b>Nombre de formations dispensées aux professionnels</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>	<b>Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</b>
	Des ateliers pédagogiques de sensibilisation autour des risques liés à la présence de substances chimiques dans l'environnement intérieur sont mis en place	<b>Nombre d'ateliers dispensés / an</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>	<b>Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</b>
	Dans le cadre du plan d'action élaboré, un changement de pratiques ou d'achats est engagé	<b>Référencement des actions engagées en prévention et promotion de la santé environnementale</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>Preuves opérationnelles des changements des pratiques au sein des différents services (Echantillons, Achats (factures...), cahier des charges des fournitures)</b>
<b>PREMIUM</b>	Des réunions et/ou ateliers de sensibilisation auprès de l'ensemble des services de l'hôpital (lingerie, restauration, achats, petite enfance...) sont organisés avec l'appui de la Direction qualité des usagers.	<b>Nombre d'ateliers / réunions réalisés par an</b>	<b>1 réunion de sensibilisation / an</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>	<b>Compte-rendu de réunions / feuille d'émergence</b>



Le plan d'action est étendu à d'autres services (produits nettoyage et hygiène notamment) et implique le service "achats" (contrôle des produits entrants dans l'établissement)	<i>Nombre d'actions lancées en santé environnementale dans d'autres services</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Plan d'action élargi</i>
Un référent en santé environnementale est identifié	<i>Référent identifié par l'établissement</i>	<i>Non approprié</i>		<i>Nom et service du référent identifié</i>
Un partenariat est mis en place avec les sages-femmes libérales et de PMI pour proposer aux patientes des ateliers de préparation à la naissance axés sur : la cuisine, les soins corporels et la qualité de l'air	<i>Nombre de partenariats avec les sages-femmes libérales et de PMI</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Partenariats mis en place : feuille d'émergence des ateliers de préparation à la naissance</i>
Des formations hors les murs sont dispensées auprès de crèches, de la CNAMTS, des sages-femmes libérales et de PMI...	<i>Nombre de formations dispensées hors les murs en un an</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i>	<i>Feuille d'émergence des formations hors les murs</i>
Un autre label visant la réduction des expositions aux produits chimiques est obtenu par la structure	<i>Maternité labellisée</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action</i>	<i>Notification de labellisation</i>

## 4.7 Risques transversaux liés aux situations de handicap

### Définition

La définition de l'OMS a ici été retenue. 3 types de situations de handicap doivent être différenciés :

- Handicap physique (avec ou sans déficience intellectuelle)
- handicap psychique
- handicap intellectuel / cognitif (déficiences mentales).

Rappel de la définition de l'OMS : le handicap est le résultat d'une interaction entre les déficiences physiques, sensorielles, mentales ou psychiques entraînant des incapacités plus ou moins importantes, qui sont renforcées en raison d'un environnement inadapté ou inaccessible.



## Enjeux par niveau

Handicap psychique et physique		
Basique	Medium	Premium
La maternité ou le CPP met à disposition des locaux et des outils de communication et d'orientation adaptés aux différentes situations de handicap que peuvent présenter les femmes enceintes	La structure propose des outils et des formations adaptés pour l'accompagnement des femmes enceintes en situation de handicap	Des consultations pré conceptionnelles et un suivi post natal pour le couple sont proposés par la structure

## Critères par niveau

Critères	Indicateur de suivi	Seuil	Éléments de preuve	
			Audit de l'ARS	Pièce fournie par l'établissement
BASIQUE	Une signalétique d'orientation adaptée aux personnes en situations de handicap est mise en place dans les locaux de la structure	<i>Non approprié</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Signalétique mise en place : constat sur place</i>
	Un accueil en chambre adaptée pour accueillir les patientes à mobilité réduite (handicap moteur) existe	<i>Non approprié</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Chambre adaptée au handicap moteur existante</i>
	Un annuaire des acteurs du territoire qui peuvent aider à la prise en charge des femmes handicapées existe	<i>Annuaire mis à disposition</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Annuaire formalisé</i>
	Un traducteur pour le langage des signes est à disposition	<i>Traducteur à disposition</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i> <i>Convention signée avec un traducteur</i>
	Un relais vers des consultations dédiées pour la prise en charge spécifique des femmes enceintes handicapées est réalisé	<i>Relais établi au sein de l'établissement</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</i> <i>Parcours (contacts) formalisé pour les femmes enceintes handicapées (3 parcours à prévoir)</i>
MEDIUM	Dans le plan de formation des formations spécifiques handicap et grossesse sont proposées	<i>Nombre de formations réalisées</i>	<i>Non approprié</i>	<i>Feuille d'émergence / Attestations ou programmes de formations</i>



	Des outils de communication interpersonnelle et pour l'orientation adaptée (pictogrammes, documents d'accueil et/ou d'information pour les suites de couche adaptés aux déficients visuels...) sont utilisés	<b>Mise à disposition d'outil de communication et d'orientation</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Outils mis à disposition dans un dossier le cas échéant</b>	<b>Outils utilisés pour la communication et l'orientation</b>
	Des temps d'observation précoces des interactions mère-enfant tenant compte du handicap et adapté aux potentiels de la mère sont réalisés	<b>Protocole d'observation</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Tout élément attestant de la mise en œuvre de l'action ou noté dans le dossier patient</b>	<b>Protocole formalisé</b>
<b>PREMIUM</b>	Des consultations pré conceptionnelles avec le couple pour présenter les parcours possibles et adaptés au handicap, sont proposées	<b>Nombre de consultations en pré conceptionnelles qui ont lieu</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Traçabilité des consultations dans le dossier de la patiente</b>	
	Des consultations de suivi post natal avec un temps dédié pour le couple sont mises en place	<b>Nombre de consultations de suivi post natal réalisées</b>	<b>Non approprié</b>	<b>Traçabilité des consultations dans le dossier de la patiente</b>	



## 5 Annexes

### Acronymes

ARS NA	Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
CAARUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
CADA	Centres d'accueil des demandeurs d'asile
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CMPE	Centre médico psychologique pour enfant
CPP	Centre périnatal de proximité
CSAPA	Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
ELSA	Equipe de liaison et soins en addictologie
EMP	Equipe mobile psychiatrie
EPP	Entretien prénatal précoce
EREA	Etablissements régionaux d'enseignement adapté
GEGA	Groupe d'Etudes Grossesse et Addictions
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut médico-éducatif
PASS	Permanence d'accès aux soins en santé
PMI	Protection maternelle et infantile
PNNS	Programme national nutrition santé
RCP	Réunion de concertation pluridisciplinaire
RPNA	Réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine
SAFED	Service d'accompagnement des familles en difficulté
SCOFF	Questionnaire de dépistage des troubles du comportement alimentaire
TCA	Troubles du comportement alimentaire





**Liste des participants à la construction du référentiel**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine remercie tous les participants aux groupes de travail par thématique, au séminaire régional de réflexion autour de la définition des critères du label et du plan de communication, ainsi qu'au test du référentiel.

- Les établissements et organismes suivants ayant été représentés dans les groupes de travail par thématique :

<b>Risques liés aux vulnérabilités psychiques</b>	CH Mont de Marsan CH Agen CH Esquirol Limoges CH Angoulême CH Laborit Poitiers CH Charles Perrens CH La Rochelle CH Bayonne Côte Basque CHU Limoges
<b>Suivi des nouveau-nés fragiles ou à risque de fragilité</b>	CHU Bordeaux CHU Limoges CHU Poitiers PMI 33 CH Agen CH Tulle CH Angoulême Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle PMI 87 CHU Limoges
<b>Nutrition de la mère et du bébé</b>	CH Esquirol Limoges CHU Limoges CH St Junien PMI 87 Clinique Pau Navarre CH Saintes CH Périgueux
<b>Conduites à risque et addictions</b>	CH Bayonne Côte Basque CH Pau CH Esquirol Limoges CH Châtelleraut PMI 86 CHU Montpellier CH Saintes ELSA Dordogne Agir 33 CHU Bordeaux CHU Limoges
<b>Risques liés aux vulnérabilités sociales</b>	CHU Limoges CH Marmande CH Dax Polyclinique Bordeaux Rive droite



	<p>Clinique Mutualiste Médoc          CH Bayonne Côte Basque          CH Blaye          CH Libourne          CH Châtelleraut          CH Mont de Marsan          CH Guéret</p>
<b>Santé et environnement</b>	<p>Polyclinique Bordeaux Rive droite          CH Angoulême          CHU Bordeaux          CH Guéret          CHU Poitiers          CH Agen          CHU Limoges          CH Périgueux          CH Bayonne Côte Basque          Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle          PMI de la Creuse,          Clinique Pau Navarre          Agence Primum Non Nocere®</p>
<b>Risques transversaux liés aux situations de handicap</b>	<p>CH Périgueux          CH Agen          CHU Limoges          IRTSHDF          Conseillère en économie sociale et familiale et médiatrice familiale</p>

➤ Les établissements et organismes suivants ayant été représentés à la journée régionale du 25/05/18 à Bordeaux :

<p>CH de Mont de Marsan          Polyclinique de Navarre          AGIR 33 Aquitaine          CHU Poitiers          GHNV Châtelleraut          CH Périgueux          CH Pau          CPP Oloron          CPP Orthez          CH Saintonge          CH Libourne          CH Dax          MSPB Bagatelle          CH Agen          CH Blaye          HME Limoges</p>	<p>CH Esquirol Limoges          CH Charles Perrin          CH Angoulême          CPP Barbezieux et Ruffec          CHC Marmande          CH St Junien          CH La Rochelle          CHU Bordeaux          Clinique mutualiste du médoc, Lesparre          CH Côte Basque          CHU Limoges          CHU Limoges          ARS NA          RPNA          Ernst &amp; Young</p>
---	--



➤ Etablissements dont la maternité a testé le référentiel :

Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle  
CH de Libourne  
CH de Pau  
Clinique de Navarre  
CH d'Angoulême

➤ Etablissements dont la maternité a accueilli un audit à blanc :

Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle  
CH de Libourne

➤ Autres expertises sollicitées au cours des travaux

Pr Charles-Rudigoz, PUPH en gynécologie obstétrique aux Hospices civils de Lyon  
Pr François Alla, PUPH en santé publique à l'université de Bordeaux